

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF472

présenté par

Mme Élisabeth Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	0	500 000 000
Concours spécifiques et administration	0	0
Plan pour la réparation des canalisations (ligne nouvelle)	500 000 000	0
TOTAUX	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous demandons un véritable plan pour permettre aux collectivités de réparer les canalisations et d'éviter les fuites d'eau, fléau économique et écologique.

Les 180 millions d'euros du Plan eau de 2023 sont insuffisants. Tandis que le gouvernement se félicitait en mars dernier que sur les 171 communes identifiées dans le plan comme perdant plus de 50% de l'eau dans des fuites, 93 ne soient plus concernées, Intercommunalités de France dévoilait que 198 collectivités affichaient toujours un taux de fuite de leur réseau potable supérieur ou égal à 50% !

Le rendement moyen des réseaux de distribution d'eau est évalué à 81,5%, et ce sont 900 millions de mètres cubes d'eau qui se perdent chaque année, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 16,5 millions d'habitants. Selon la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, dans certaines villes le taux de rendement est même inférieur à 50% !

Pour les plus petites collectivités, notamment rurales, les investissements à réaliser sont considérables et impossibles à budgéter. En 2022, le montant du renouvellement des réseaux d'eau potable était estimé à environ 2,7 milliards d'euros.

Nous proposons de lancer un réel plan de rénovation des canalisations abondé de 500 millions d'euros dès 2025 afin d'accompagner les collectivités dans ces investissements essentiels.

Il est proposé de transférer 500 millions d'euros de l'action 05 « Dotation générale de décentralisation des régions » du programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » pour abonder un nouveau programme "Plan pour la réparation des canalisations", et nous invitons le Gouvernement à lever le gage car nous ne souhaitons pas réduire les dépenses d'autres collectivités.